



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 104539

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les inquiétudes de la Fédération des exploitants taxi du Finistère relatives à l'émergence des sociétés dites « taxis *low-cost* » qui utilisent la loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques qui a inclut un nouveau chapitre dans le code du tourisme portant création des véhicules de tourisme avec chauffeur, dans le but de concurrencer les services de taxis réglementés sous couvert de transport touristique. Le 28 mai 2008, il avait signé un protocole visant à clarifier le champ d'application des activités de taxi et des transports particuliers de personnes, devant préserver l'équilibre entre les acteurs économiques de ce secteur d'activité et assurer une concurrence loyale. Or, aujourd'hui, la multiplication de ces sociétés dites « *low cost* » pourrait remettre en cause la pérennité des sociétés de taxi et dégrader la qualité du service proposé. Aussi, elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104539

Rubrique : Taxis

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3290

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)